

Recommandé

CONSEIL DE SURVEILLANCE  
PSYCHIATRIQUE  
p.a.Parquet de Monsieur  
le Procureur Général  
Palais de Justice  
Place du Bourg-de-Four  
1204 GENEVE

ND/CM

19 juin 1980

Monsieur le Président et Messieurs,

J'ai l'honneur de vous informer que Monsieur Alain URBAN, actuellement hospitalisé à la Clinique Psychiatrique de Bel - Air m'a chargé de la défense de ses intérêts.

Monsieur URBAN a été hospitalisé par entrée non volontaire le samedi 14 juin 1980. Depuis cette date, il est enfermé en cellule d'isolement.

Par courrier du 17 juin 1980, j'ai demandé à Monsieur le Directeur de la Clinique Psychiatrique de Bel-Air de mettre fin, avec effet immédiat, au placement de Monsieur URBAN en cellule d'isolement.

Depuis cette date, Monsieur URBAN est maintenu en cellule d'isolement en dépit de ses protestations réitérées. Par courrier du 17 juin 1980, j'ai demandé à Monsieur le Directeur de la Clinique

./.

Psychiatrique de la Clinique de Bel-Air de mettre fin, avec effet immédiat au placement de Monsieur URBAN en cellule d'isolement.

A ce jour, Monsieur URBAN n'a toujours pas été placé en chambre ordinaire.

Il m'apparaît que les protestations verbales, et sous forme d'actes - de Monsieur URBAN contre son placement en cellule d'isolement - sont interprétées par les médecins responsables de la clinique psychiatrique de Bel-Air comme des symptômes pathologiques. Monsieur URBAN m'expose, au contraire, que ce "traitement" prétendu lui est insupportable, dès lors qu'il le prive de toute communication tant soit peu normale avec autrui et que les conditions de séjour dans une cellule d'isolement sont une insulte à la dignité humaine. Il faut considérer que l'état de Monsieur URBAN s'améliorerait rapidement si ce traitement mauvais et inapproprié cessait immédiatement, Monsieur URBAN étant transféré en chambre ordinaire, si possible en pavillon ouvert.

Je vous demande, en conséquence, d'intervenir d'urgence et d'ordonner la cessation immédiate du placement en cellule d'isolement de Monsieur URBAN.

Compte de l'urgence de l'affaire, je dois vous demander de prendre votre décision d'ici au samedi 21 juin prochain, étant

./.

précisé que sans réponse positive de votre part à cette date, je devrai saisir le Tribunal Administratif d'un recours et solliciter du Tribunal le transport sur place d'urgence à la clinique de Bel-Air.

Veillez agréer, Monsieur le Président et Messieurs, mes salutations distinguées.

Nils de Dardel, avocat

annexe : copie lettre du 17.6.80

à M.le Directeur de la  
Clinique Psychiatrique  
de Bel-Air.